

LETTRÉ D'INFORMATION AUX RIVERAINS ET COMMERÇANTS

dans le cadre du Centenaire de la Première Guerre mondiale

Dans le cadre des commémorations du Centenaire de la Première Guerre mondiale, nous vous informons qu'une visite officielle du Premier Ministre Portugais est prévue le lundi 9 avril 2018 dans notre ville.

En conséquence, des mesures seront mises en place à l'occasion de ce temps diplomatique.

En effet, les dispositifs protocolaire et sécuritaire sont établis par les services de l'Etat.

- PLACE DES HÉROS
- PLACE DE LA VACQUIERIE
- GRAND'PLACE
- RUE DÉSIRÉ DELANSORNE
- RUE JACQUES LE CARON
- RUE DE LA BRADERIE
- RUE PAUL DOUMER
- RUE NEUVE DES ARDENTS
- RUE DÉSIRÉ BRAS
- RUE SAINT-DENIS

- RUE ERNEST DELANNOY
- RUE ALBERT 1^{ER} DE BELGIQUE
- RUE DU CONSEIL
- RUE PUTEVIN
- RUE ROBESPIERRE
- RUE DE LA GOUVERNANCE
- PLACE DE LA MADELEINE
- RUE DES GRANDS VIÉZIERS
- RUE DES RÉCOLLETS
- PLACE DES ETATS D'ARTOIS

Commemoration centenaire 2018



1 – RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE TERRASSES ET DÉBITS DE BOISSONS

Pas de restrictions particulières.

2 – ACCÈS AUX COMMERCE ET AUX HABITATIONS

Vos habitations et vos commerces sont accessibles à pied le 9 avril toute la journée **sans contraintes**.

La Place des Héros **ne sera pas soumise** à un contrôle par fouille, palpation et ouverture de sacs. Les forces de l'ordre seront présentes sur le site.

Un barriérage sera installé **le lundi 9 avril, à partir de 9 h**, sur le parvis de l'Hôtel de Ville (de l'Optique du Beffroi à l'Irish Pub) par les services techniques de la Ville.

3- INFORMATIONS RELATIVES AU CORTÈGE DU PREMIER MINISTRE PORTUGAIS

Monsieur le Premier Ministre Portugais sera en visite officielle à l'Hôtel de Ville, puis au musée des Beaux-Arts d'Arras.

Pour ce faire, un dispositif anti-bélier (blocs bétons et véhicules statiques) sera installé aux abords du cortège, et précisément sur les intersections suivantes :

- Angle de la rue Delansorne et de la rue des Recollets
- Angle de la Place du Théâtre et de la rue Robespierre
- Angle de la Place du Théâtre et de la rue Putevin
- Angle de la Place du Théâtre et de la rue du Conseil
- Angle de la rue Paul Doumer et de la rue des Jongleurs
- Angle de la rue Paul Doumer et de la rue des Teinturiers
- Angle de la rue Albert 1^{er} de Belgique et de la rue Désiré Bras
- Angle de la rue des Trois Visages et de la rue Neuve des Ardents
- Angle de la rue des Trois Visages et de la rue aux Ours
- Angle de la rue Pasteur et de la rue du Saumon

À ce titre, les rues dans ce périmètre seront soumises à une réglementation spécifique pour l'occasion.

Nous nous excusons pour la gêne occasionnée.

4 – LES RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION

DATE ET HORAIRE	LE STATIONNEMENT EST INTERDIT DANS LES RUES SUIVANTES
Lundi 9 avril 2018, de 6 h à 19 h	<ul style="list-style-type: none">• Rue Paul Doumer• Rue Albert 1^{er} de Belgique (partie comprise entre la rue Paul Doumer et la rue Ernest Delannoy)• Rue Saint Denis• Rue des Grands Viéziers• Rue des Recollets• Rue Désiré Delansorne (partie comprise entre la rue Emile Legrelle et la rue Jacques Le Caron),• Rue Jacques Le Caron• Rue de la Braderie• Place de la Madeleine (partie parking haute et basse)• Rue de la Gouvernance• Rue Robespierre• Jardin de la Légion d'Honneur• Parking du Palais Saint-Vaast• Place de la Vacquerie• Place des Etats d'Artois, Grand'Place (terre-plein central partie nord)

DATE ET HORAIRE	LA CIRCULATION EST INTERDITE DANS LES RUES SUIVANTES
Lundi 9 avril 2018, de 13 h à 19 h	<ul style="list-style-type: none">• Rue Jacques Le Caron• Rue Désiré Delansorne (partie comprise entre la rue Emile Legrelle et la rue Jacques Le Caron)• Rue des Recollets• Rue Paul Doumer• Rue du Conseil• Rue Putevin• Rue Maximilien Robespierre• Rue de la Gouvernance• Rue de la Braderie• Rue Neuve des Ardents• Rue Désiré Bras• Rue Albert 1^{er} de Belgique• Rue Saint Denis• Rue des Grands Véziers• Place de la Vacquerie

Ces dispositions pourront être levées par la police en fonction de l'avancement de la manifestation.

5- INFORMATIONS DIVERSES

> Le stationnement de surface de la Grand'Place, de la rue Jacques Le Caron et de la Place de la Vacquerie est réservé aux véhicules protocolaires, au force de l'ordre et aux bus.

> Concernant l'école Séverine et le Collège Saint-Joseph, nous invitons les parents d'élèves à stationner aux abords du dispositif et à venir à pied jusqu'aux établissements en question.

Nous nous excusons pour la gêne occasionnée et vous remercions de l'attention particulière que vous porterez à ces dispositions.